

(Commentaire émis à la suite du Manifeste des citoyens-mangeurs du Québec)

À l'image des règles du CRTC, les détaillants devraient être tenus d'offrir un seuil minimal de produit local, sur les tablettes les plus en vues des magasins. Si ce n'était pas le cas dans le domaine de la culture, nos écrans de télé et nos radios seraient envahies par les productions américaines. Seules ces règles assurent la pérennité de la culture locale.

Méthot  
Suzann